

République Française**N°2024-112****Ville de Draguignan**

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	37

MUSÉE DES BEAUX-ARTS – VENTE DE PRODUITS : FIXATION DES TARIFS**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan****Séance du 19 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 juin à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANÇIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, MARIE-CHRISTINE GUIOL, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, AURÉLIE REBAUDO, FREDERIC RENAULD

PROCURATIONS :

ÉVELYNE LORCET pouvoir à CHRISTINE PRÉMOSELLI, RENÉ DIES pouvoir à JEAN-BERNARD MIGLIOLI

ABSENTS :

MARTINE ZERBONE, ÉVELYNE LORCET, RENÉ DIES, PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU**Publié le : 25/06/2024**

RAPPORTEUR : FRANÇOISE MAURICE

Vu l'article L. 2122-29 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2024-21 du 21 février 2024 par laquelle le Conseil Municipal a fixé les tarifs des produits proposés à la vente au sein de la boutique du Musée des Beaux-Arts ;

Considérant que le Musée des Beaux-Arts de Draguignan, à appellation « Musée de France » a rouvert ses portes au public le 17 novembre 2023 ;

Considérant que de nouveaux produits dérivés tels que des éventails, des tote-bags et catalogues d'exposition « Maeght », ont vocation à venir enrichir l'offre de vente au sein de la boutique du Musée ;

Considérant qu'il convient de fixer le prix de ces nouveaux produits ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède, À L'UNANIMITÉ,

- Fixe les tarifs des produits proposés à la vente au sein de la boutique du Musée des Beaux-Arts, tels qu'ils figurent dans la liste jointe en annexe ;
- Dit que les tarifs proposés annulent et remplacent ceux approuvés par délibération n° 2024-21 du 21 février 2024 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette opération.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO



Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

Conseiller régional

Secrétaire de séance :

